



Droit de douanes par coface services

Par **dumoly**, le **18/06/2008** à **15:12**

Bonjour, merci pour votre aide. En avril j'ai reçu une robe commandée aux USA (valeur de frêt 46 euros).
Début mai, j'ai reçu une lettre de Coface Services disant qu'ils étaient diligents par Fedex pour percevoir les droits de douane de 39.96 euros dont 10 euros de frais de dossier de Coface.
Sur la facture il y a marqué droits de douane : 9 euros, TVA à l'importation 19 euros.
Je ne cherche pas à éviter les droits de douane mais pourquoi n'est pas le service des douanes qui me les demandent et pourquoi dois-je payer 10 euros de frais.
Y a-t-il un moyen de les éviter ?
Ce n'est pas tellement pour la somme mais surtout pour le principe.
Merci d'avance.

Par **Thierry Nicolaides**, le **19/06/2008** à **15:52**

chère madame ,
la tva est due sur les importations.
pour les droits de douane je ne pense pas qu'il y ait de droits à payer .
vous avez le droit de rapporter de l'étranger des objets de faible valeur
une commande par contre doit payer les droits de douane à conditions qu'ils existent sur le bien importé .
Question à vérifier
cordialement

Par **dumoly**, le **19/06/2008** à **19:22**

Merci de me répondre.
Ce qui me choque dans cette histoire c'est que ce n'est pas les douanes qui me réclament directement l'argent mais une société diligentée par Fedex et qui compte des frais de dossiers.
Croyez-vous que je puisse faire la sourde oreille sans risque?
J'ai reçu hier la 2e relance : AVERTISSEMENT - RECOUVREMENT AMIABLE

Par **fran73**, le **21/05/2009** à **14:27**

Bonjour Dumoly, je voudrais savoir où en est votre dossier car je suis dans le même cas que vous. Merci